

Résultats de l'atelier

Les participants ont été invités à partager leurs préoccupations au sujet d'une évolution vers une GEMAPI bas carbone. Elles ont été rassemblées par thème puis transformées en 6 questions soumises aux propositions collective du groupe. En émergent une série de propositions inspirante qui peuvent être traitées en interne ou qui demandent l'appui de structures extérieures pour se déployer...

Comment mesurer l'empreinte carbone de la GEMAPI ?

Il existe une méthode bilan carbone et des guides sectoriels mais quid de l'aspect « milieu naturel ».

- Émission Vs Séquestration selon les objectifs de chantier (ex : Faut-il rouvrir une ZH ?)
- Intérêt Long terme / Court terme de l'action sur le bilan carbone ?
- Demander un guide ou un référentiel à l'ADEME

Éditer un guide sectoriel pour mesurer la consommation carbone des entreprises TP et AVP et de la « structure ».

Mesurer et suivre la captation carbone des milieux restaurés (avant/après à l'image de l'IBG)

Se situer sur un barème. Existe-t-il un barème ?

Prendre en compte les dégâts potentiels en cas d'inaction (ex : PI) dans la mesure de l'empreinte carbone d'un projet.

Assurer la mesure de l'empreinte par un organisme indépendant / recherche universitaire...

Solliciter des experts et les partenaires pour éditer un guide de mesure de l'empreinte carbone (Régions, agences de l'eau, Acclimaterra...)

Avoir l'avis de Jancovici

Comment faire comprendre le besoin de changement de pratiques ? (y compris élus)

Formations / ateliers / réunions = impliquer + transmettre la connaissance

Vulgarisation des connaissances techniques (adapter discours en fonction du public, de l'interlocuteur)

Multiplier les partenariats et les mobiliser autour d'un projet commun en multipliant les vesteres d'échanges

Chantiers participatifs

Voyages d'études / retour d'expérience

Pièces de théâtre « Vis ma vie » / autres outils de communication (jeux vidéos...)

S'appuyer sur l'exemplarité par une labellisation des GEMAPIs engagés dans un démarche bas carbone.

Communication choc auprès des élus (ex : PPT de la Réserve du Pinail) juste avant une décision importante.

Prospective : s'appuyer sur des projections du territoire dans le futur ou pour la survenue de catastrophes naturelles (inondations...)

Se reporter à la vie quotidienne, au vécu.

Limiter les mandats et potentiellement recommencer au bout de 6 ans.

Animations grand public / scolaire.

Comment intégrer l'émission de CO2 dans les documents de la GEMAPI pour la réduire ?

Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics.

S'engager dans une démarche de labélisation « Bas carbone » (ADEME)

Définir une méthodologie unique / commune à appliquer par toutes les structures GEMAPI (cadre commun).

Diminuer et simplifier la lourdeur administrative (empreinte numérique, mails, instruction de dossiers...)

Créer une base de données et de documents commune (supports de communication, capitalisation de données numériques... à une échelle supra (Agence de l'eau, région, Etat !)

Mettre en œuvre un code de bonnes pratiques numériques

Mettre en place une « éco-carbo conditionnalité des aides financières »

Utilisation de matériaux bas carbone

Faire un bilan « état zéro » ; fixer un objectif ambitieux (ex -55% d'ici 20230)

Préserver la logique ERC (avant tout : éviter)

Quelles pratiques encourager ?

Privilégier la démarche locale (matériaux locaux, essences végétales locales, production locale, fourniture proche du site, acteurs locaux...)

Optimiser au maximum les interventions (pas faire moins mais faire mieux = bénéfique/coût)

Accepter la libre évolution des milieux

Favoriser les Low Technologies (ex : cheval, les enafants...)

Sensibiliser les différents acteurs sur la problématique carbone.

Favoriser les travaux pérennes à moyen / long terme (+10 à 15 ans)

Restarer les zones humides

Favoriser les prairies permanentes

Favoriser les espaces protégées

Prioriser l'action sur les milieux émetteurs et les milieux récepteurs (acquisition, restauration, entretiens...)

Améliorer la connaissance des milieux.

Déployer les solutions fondées sur la nature

Travailler sur les limites du droit foncier pour la libre évolution des cours d'eau. Privilégier la remise ne fond de talweg)

Restaurer les continuités écologiques et sédimentaires.

Favoriser le pâturage extensif, même sur les parcelles et milieux moins productifs (zones humides, landes, estives...)

Comment favoriser la séquestration du carbone dans nos pratiques ?

Favoriser / optimiser la biomasse aérienne par de la plantation d'arbres en ripisylve, en haies ou par le stade boisé des zones humides

Restaurer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques

Cibler des pratiques en zone humide qui favorisent la séquestration (maintien d'une ligne d'eau haute).

Mettre en place des mesures correctives liées à l'évolution des lignes d'eau à la baisse dans le cadre de travaux de la restauration de la continuité écologique (effacement d'ouvrage) pour ne pas priver les zones humides attenantes de leur eau.

Limiter les pratiques qui libèrent le Co2 (labours de prairies, coupes rases des forêts, drainage...)

Restaurer les milieux humides, prairies permanentes, prés salés qui captent du CO2. LA tourbière séquestre plus que la zone humide qui elle-même séquestre plus que la prairie puis la culture.

Prioriser les actions qui séquestrent le plus de carbone dans le cadre d'un programme d'action.

Valoriser une filière durable bois privilégiant le stockage du carbone à moyen et long terme comme le bois de construction.

Préférer le développement d'une agriculture de conservation des sols telle que l'agroforesterie.

Prioriser sur des projets à fort potentiel de séquestration

Oser la « non intervention »

Préparer un programme d'acquisition foncière, les legs et dons aux organismes environnementaux (CEN, etc.)

Comment prendre en charge le coût du choix bas carbone ?

Appliquer une taxe pollueur (émetteur) – payeur.

- plus on émet, plus on paye
- en dessous d'un certain seuil, on est considéré « bas carbone » et on bénéficie d'une subvention
- une partie de la taxe est dédiée à la redistribution de subventions.
- L'autre partie est utilisée en recherche et développement.

Intégrer un critère « bas carbone / cout » dans les marchés publics

Instaurer une éco-conditionnalité des subventions

Instaurer un taux bonifié bas carbone.

Privilégier le « préventif » au « curatif » et communiquer sur ses avantages : 5 fois moins cher.pour percevoir le bas carbone comme un investissement pour le futur (doit-on le monétiser ?).

S'appuyer sur la valeur économique des services-écosystémique.